

Arrêté n° 2020-

CD n°2020- 8018

**fixant le calendrier prévisionnel 2020 des appels à projet médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil départemental de Vaucluse**

**Le directeur général de l'agence régionale de sante Provence-Alpes-Côte-D'azur,**

**Le président du Conseil départemental de Vaucluse,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L. 313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L. 313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations et R. 313-4 ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** les décrets n° 2014-565 du 30 mai 2014 et n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projet conjoint et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet conjoint et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** l'arrêté DOMS 2018-004 en date du 13 juillet 2018 fixant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2018-2022 ;

**Vu** l'arrêté du 24 septembre 2018 portant adoption du projet régional de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018-2028 ;

**Vu** la délibération du 22 septembre 2017 du Conseil départemental du Vaucluse relative à l'approbation du schéma départemental de l'autonomie pour la période 2017-2022 ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental n° 2015-465 du 02-04-2015 relative à l'élection de son Président ;

**Vu** l'arrêté n° 2020-5538 du 6 août 2020 renouvelant la liste des organismes pouvant désigner des représentants pour siéger au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du département du Vaucluse (CDCA) ;

**CONSIDERANT** la volonté du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-D'azur et du président du Conseil départemental de Vaucluse d'offrir sur le département de Vaucluse un choix de services adaptés au besoin des personnes en situation de handicap et de leur famille ;

## **ARRETEMENT**

**Article 1 :** Le calendrier prévisionnel 2020 de l'appel à projet médico-social conjoint est fixé comme suit :

<b>Date de publication de l'avis d'appel à projet médico-social</b>	<b>Nature</b>	<b>Nombre de places à créer</b>	<b>Année prévisionnelle d'ouverture</b>	<b>Territoire concerné</b>	<b>Besoins identifiés</b>
4ème trimestre 2020	SAMSAH TSA	8 places	2021	Département de Vaucluse	Accompagnement médico-social pour personnes adultes en situation de handicap présentant des troubles du spectre autistique

**Article 2 :** Ce calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux a une valeur indicative. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle. Cette révision est rendue publique dans les mêmes conditions que la publication initiale du calendrier.

Dans les deux mois qui suivent la dernière publication aux recueils des actes administratifs, les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations à l'intention de l'une des deux autorités aux adresses postale suivantes :

Monsieur le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-D'azur  
Direction de l'offre médico-sociale  
Département personnes handicapées  
132, boulevard de Paris - CS50039  
13331 Marseille Cedex 03

Monsieur le Président du Conseil départemental  
Conseil départemental de Vaucluse  
Hôtel du département,  
Rue Viala  
84000 AVIGNON

**Article 3 :** Pour l'agence régionale de santé Provence Alpes-Côte d'Azur, la directrice de l'offre médico-sociale ainsi que la déléguée départementale de Vaucluse et pour le conseil départemental de Vaucluse le directeur général des services, la directrice générale adjointe du pôle Solidarités, le directeur des personnes âgées et des personnes handicapées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs respectivement de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département :

A Avignon, le 29 OCT. 2020

Le directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
de Provence-Alpes-Côte-D'azur



**Philippe De Mester**

Le Président  
du Conseil départemental  
de Vaucluse



**Maurice CHABERT**